

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 15 décembre 2025**

Date de la convocation
09/12/2025

Date d'affichage
10/12/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Réf : 2025_43

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 1

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
de Bourges le

19 DEC. 2025

L'an 2025 et le 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mme BRAS Elodie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme CACHO Magalie

Secrétaire de séance : Mme Catheline DEROUET

**Vente d'un terrain communal : retrait de la délibération 2025_42 et
Prise d'une nouvelle délibération**

Le Conseil Municipal, lors de séances précédentes, avait validé la vente de deux terrains à un habitant de la commune souhaitant les acquérir (Mr Paul FLOQUET).

Le bornage (payé par l'acheteur) a été réalisé.

Cela concerne

- la parcelle située devant la ZM52, triangle de Francheville, d'une superficie de 1 065m², nouvellement nommée ZM147
- une partie de la parcelle B403, d'une superficie de 6 265m², nouvellement nommée B723

Le tarif de vente sera de 0.70€ par mètre carré.

Mais la délibération 2025_42 prise le 7 novembre 2025 faisait mention de TVA et de prix TTC. Or, la TVA ne s'applique pas sur cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide (12 voix pour, une abstention : Mr Aurélien LAUNAY)

- le retrait de la délibération 2025_42
- la vente de la parcelle ZM147, d'une superficie de 1 065m²
- la vente de la parcelle B723, d'une superficie de 6 265m²
- au tarif de 0.70€ par mètre carré
- à Mr Paul FLOQUET

La vente totale s'élève donc à 5 131€.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le

19 DEC. 2025



Le Maire

La secrétaire de séance

Diffusion sur le site Internet de la commune le

19 DEC. 2025